

DELIBERATION (2025-28) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

L'an deux mille vingt-cinq le dix septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 5 septembre 2025

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI.

Représentée : Mme Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absents excusés : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Le Maire, Pascal BRUHAT,

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 11 septembre 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 11 septembre 2025,

Le secrétaire de séance, Alain LAGRU.